

MA VIE AVEC UN TOXICOMANE EST UN ENFER - QUE FAIRE ?

Par Profil supprimé Postée le 11/07/2013 14:00

Bonjour,

Je voudrais savoir si la possibilité de faire enfermer une personne sous influence du crack est possible sans son consentement.

Je vis avec cette personne et ma vie est devenue un enfer (la sienne aussi). Ne connaissant pas moi-même les effets du crack, je n'arrive pas à comprendre ce qui lui arrive quand il consomme (pour le moment c'est quotidiennement et épuisant). J'ai vraiment l'impression d'être face à une autre personne, une personne très malade mentalement, je ne le reconnais pas. Il est très violent et a des attitudes complètement débiles, si je puis m'exprimer ainsi. Je ne sais plus quoi faire. J'ai déjà essayé de lui parler de se faire aider, mais il refuse. Le plus malheureux dans l'histoire c'est qu'il a pu retrouver du travail qu'il a commencé début juin, et là ça fait 2 jours qu'il n'y va plus. Il m'accuse même d'être au centre d'un complot contre lui et que c'est de ma faute s'il perd son travail. Comme si je l'obligeais à consommer !!! Il a vraiment besoin d'être soigné et moi j'ai vraiment besoin de retrouver une vie normale, avec ou sans lui, mais je doute qu'avec lui cela puisse encore fonctionner vu tout le mal qu'il m'a déjà fait (autant psychologiquement que physiquement). Pourtant c'est quelqu'un de très valable dans son état normal.

Hier soir c'était vraiment terrible et j'aurais bien voulu pouvoir faire appel à un service d'urgence pour qu'on vienne l'embarquer et l'enfermer et l'obliger à se soigner. Je pense que cela est impossible malheureusement. Quelles solutions à tout cela ?

je suis vraiment désespérée et me sens tellement impuissante à aider cet homme que j'aime et que je voudrais protéger. Mais il me met hors de moi quand il consomme et cela tourne au pugilat.

Merci déjà de votre réponse.

Bien à vous

Mise en ligne le 14/07/2013

Bonjour,

Votre ami consomme du crack et votre vie avec lui est, de ce fait, devenue "un enfer". Vous aimeriez trouver une solution, savoir s'il était possible de "l'enfermer" sans son consentement.

Une procédure existe en France, les soins psychiatriques à la demande d'un tiers (anciennement "Hospitalisation à la demande d'un tiers"). Mais cette procédure est fastidieuse à mettre en place (les soins psychiatriques à la demande d'un tiers peuvent être demandés sur la base de deux certificats médicaux circonstanciés ou un seul certificat en cas de « risque grave d'atteinte à l'intégrité du malade ») et, cela relève davantage d'une mesure de protection qu'une mesure de soin proprement dite.

En revanche, vous pouvez faire appel aux services d'urgence comme les pompiers ou la police s'il s'avérait de nouveau qu'il entre en "crise" ou s'il était ingérable ou violent vis à vis de vous. Il est nécessaire que vous cherchiez à vous protéger de ses comportements violents.

Par ailleurs, vous sentez bien que sans un minimum d'adhésion sa part, vous êtes malheureusement impuissante à l'aider. Vous ne pouvez l'aider ni le soutenir s'il ne se reconnaît pas en difficulté et s'il n'est pas en demande d'aide ou de soutien. Vous ne pouvez donc pas faire grand chose de plus que ce que vous faites déjà actuellement. Lui seul peut décider de mettre un terme à ses consommations et à se prendre en charge. A titre informatif, nous vous joignons notre fiche synthétique d'information concernant le crack.

Résidant en Belgique, nous ne pouvons vous orienter sur un centre de soin accueillant et soutenant l'entourage mais nous imaginons qu'il doit en exister, notamment à Bruxelles. Vous pouvez toujours si vous le souhaitez, joindre infor drogues au 02 227 52 52 (appel anonyme, 24h / 24).

Cordialement.

En savoir plus :

- Fiche sur le crack